



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
24 janvier 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 novembre 2006, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Point 126 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Rénovation de la résidence du Secrétaire général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-62658 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/61/521 et A/61/575)

1. **M. Sach** (Secrétaire général adjoint à la gestion par intérim), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/61/521), dit que suite à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1681 (2006) d'autoriser la reconfiguration de la composante militaire de la Mission et à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/272 d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la Mission, des crédits au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les effectifs militaires de la Mission ont été ramenés, passant de 3 404 à 2 300 et son budget a été réduit de 16,7 %.

2. En application du principe de la budgétisation axée sur les résultats, les différents produits de la Mission ont été révisés pour tenir compte de la réduction du personnel et des ressources ainsi que des retards accusés dans le déploiement du personnel et des estimations du taux de vacance pour le personnel national et international. Rappelant que des contributions d'un montant de 91 millions de dollars avaient été déjà demandées aux États Membres pour couvrir les dépenses de la Mission jusqu'au 31 décembre 2006, l'intervenant indique que l'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général, qui font état des crédits révisés, de la réduction du montant des recettes provenant des contributions du personnel et du montant résiduel des dépenses de la Mission non mis en recouvrement.

3. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/61/575), dit que lorsque la Mission établira son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2005/06 et son budget pour l'exercice 2007/08, il devrait fournir davantage d'informations sur les incidences réelles de la reconfiguration sur les besoins en personnel, le redéploiement des postes et les liens entre la composante militaire, la composante civile opérationnelle et la composante appui ainsi que des détails sur la charge de travail de l'Équipe

déontologie et discipline et sur les projets à effet rapide.

4. Ayant demandé et obtenu des précisions concernant les économies qui pourraient être réalisées par suite du retard intervenu dans le déploiement des composantes civile et militaire de la Mission, des restrictions concernant le carburant et du maintien de l'interdiction des vols d'hélicoptère imposée par les autorités érythréennes, le Comité consultatif recommande que les estimations révisées soient réduites d'environ 8,1 millions de dollars mais aussi qu'une partie du montant correspondant soit rétablie si l'interdiction des vols d'hélicoptère était levée avant le 30 juin 2007 et si une telle mesure s'appuyait sur les données sur l'exécution du budget.

Point 126 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies (suite) (A/61/9 et A/61/545; A/C.5/61/2)

5. **M. Sach** (Secrétaire général adjoint à la gestion par intérim) dit que si le Secrétariat a répondu, lors des consultations officieuses tenues le 16 novembre 2006, à la plupart des questions soulevées par les délégations et par le Comité consultatif à la 20^e séance de la Commission, le 10 novembre 2006, une question appelle des précisions. Le Comité consultatif s'est certes déclaré favorable à la décision prise par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'entériner la gestion passive du portefeuille d'actions d'Amérique du Nord, mais il s'est opposé à ce que cette gestion soit confiée à une firme extérieure, préférant que le Service de la gestion des placements s'en charge lui-même. Il a également demandé instamment de procéder à une étude détaillée des objectifs, du coût et du calendrier de toute nouvelle méthode d'indexation. À sa réunion du 13 novembre 2006, le Comité des placements, tenant compte des vues exprimées par le Comité consultatif, a réexaminé ses premières recommandations concernant l'indexation et la gestion externe du portefeuille d'actions d'Amérique du Nord et a réaffirmé ces recommandations. Dans un document transmis à la Commission lors des consultations officieuses du 20 novembre 2006, le Secrétariat a indiqué que la gestion externe coûterait 625 000 dollars de moins par an que la gestion interne et devrait aussi permettre d'assurer un meilleur suivi, et donc d'éviter les écarts à la hausse ou à la baisse de 30 millions de dollars par an.

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/C.5/5/61/L.6)

Projet de résolution A/C.5/5/61/L.6 : Plan des conférences

6. *Le projet de résolution A/C.5/5/61/L.6 est adopté.*

7. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole pour expliquer la position du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à la définition de responsabilités claires s'agissant de la présentation, du traitement et de la publication des documents. Rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/236 B, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de ces questions, le Groupe regrette que le Comité des conférences n'ait pu faire de recommandations précises pour une plus grande responsabilisation car le rapport d'ensemble du Secrétaire général (A/61/129) sur le plan des conférences ne contenait pas suffisamment de données détaillées sur le sujet. Le Groupe a bon espoir que le prochain rapport à l'Assemblée générale sur le plan des conférences fournira assez d'informations pour permettre au Comité des conférences de s'acquitter du mandat qui lui est confié au paragraphe 5 de la section IV du projet de résolution.

8. Le Groupe s'inquiète des violations des règles régissant la publication des documents destinés aux organes délibérants dans toutes les langues officielles. À titre d'exemple, le rapport annuel détaillé du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283, a été publié et versé dans le domaine public dans seulement une langue, au mépris de la procédure régulière. Le Groupe a bon espoir que le Bureau portera remède à cette question avant l'examen du rapport annuel détaillé par la Commission. Autre exemple : les données recueillies sur les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 10 a) de la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, dont le texte est annexé à sa résolution 49/60, ont été publiées en anglais et en français seulement. Le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, doit se conformer pleinement aux mandats de l'Assemblée générale et publier les

documents destinés aux organes délibérants dans toutes les langues officielles.

9. Enfin, le Groupe souligne que les comptes rendus analytiques et les procès-verbaux de séance doivent être publiés en temps voulu, sur support papier et simultanément dans toutes les langues officielles, et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations concernant les progrès réalisés s'agissant du projet de gestion intégrée à l'échelle mondiale.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Rénovation de la résidence du Secrétaire général (suite) (A/C.5/61/L.8)

Projet de résolution A/C.5/61/L.8 : Rénovation de la résidence du Secrétaire général

10. Le projet de résolution A/C.5/61/L.8 est adopté.

11. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole pour expliquer la position du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est d'avis qu'on aurait dû se pencher plus tôt sur la question de la rénovation de la résidence du Secrétaire général afin d'éviter l'augmentation des dépenses et de faire en sorte que le Secrétaire général et sa famille vivent dans un cadre confortable et en toute sécurité.

12. Rappelant qu'à la 13^e séance de la Commission, le 31 octobre 2006, le Groupe s'est déclaré préoccupé par la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que des efforts soient faits pour couvrir les dépenses du projet à l'aide du crédit ouvert au titre des chapitres premier et 32 du budget (A/61/523, par. 13), l'intervenante indique que le Groupe a approuvé les dispositions du paragraphe 2 du projet de résolution après avoir reçu du Secrétariat des assurances que ces efforts ne retarderaient pas les projets déjà approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 32 du budget, et qu'il sera rendu compte des dépenses engagées au titre du projet dans le second rapport sur l'exécution du budget. Le Groupe souhaite que le Secrétariat se conforme aux demandes formulées par la Commission aux paragraphes 6 et 9 du projet de résolution.

13. **M^{me} Pehrman** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats à l'adhésion (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de

stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, appuie les recommandations du Comité consultatif, compte qu'aucun effort ne sera ménagé pour couvrir les dépenses du projet au moyen des crédits approuvés au titre des chapitres premier et 32 du budget et attend avec intérêt de recevoir des précisions concernant les dépenses engagées au titre du projet dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.

14. **M^{me} Shah** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie les recommandations du Comité consultatif et croit savoir que l'Assemblée générale, en adoptant le projet de résolution, veillera à ce que le calendrier des travaux de rénovation soit respecté et que les dépenses du projet soient financées au moyen des crédits approuvés au titre des chapitres pertinents du budget.

La séance est levée à 10 h 35.